

Décembre 1985
Canton de Thann
Arrond' de Thann
Départ' du H.-Rhin



N° 17
Altitude 358 m
Habitants : 1922

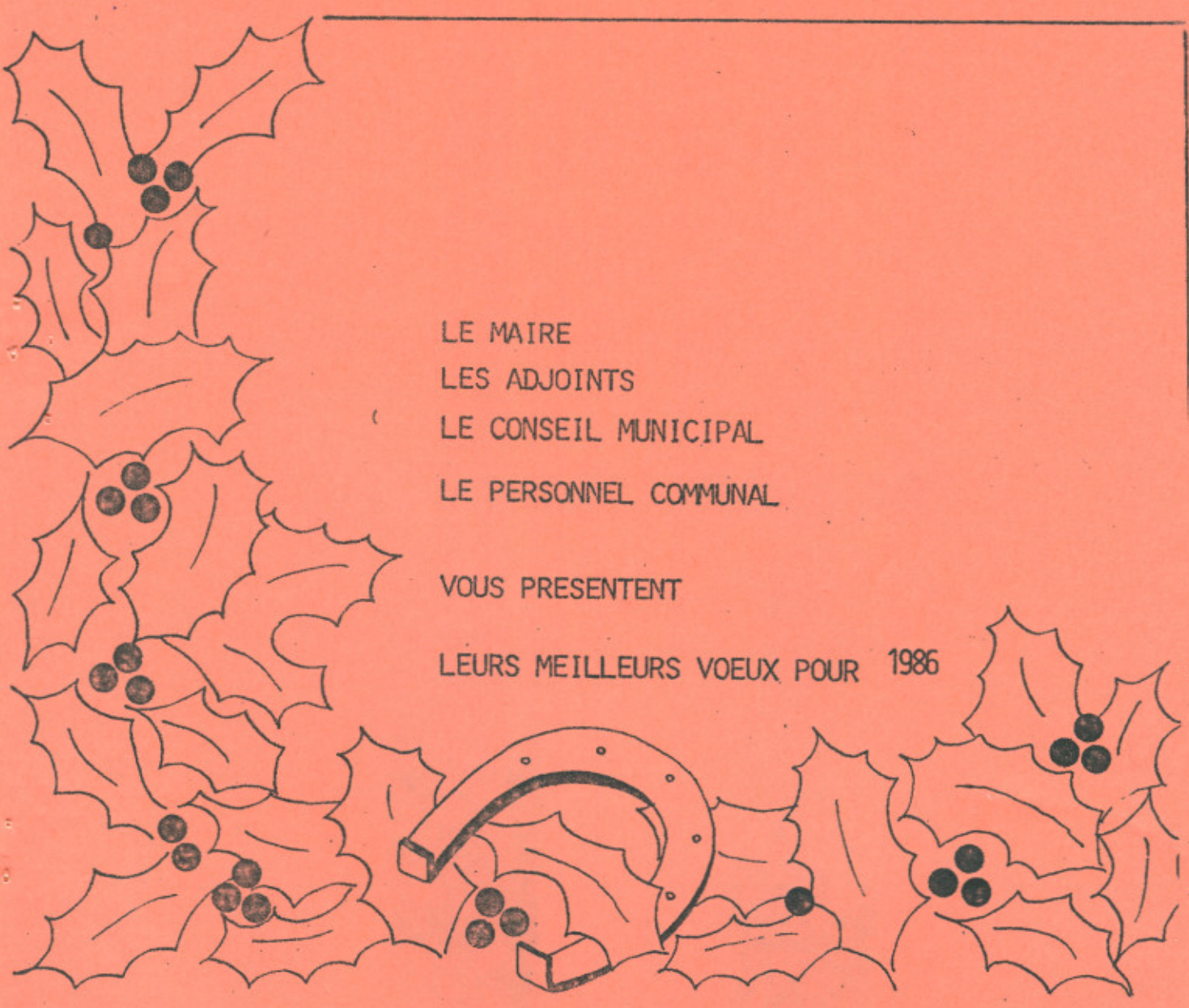
BULLETIN D'INFORMATION

*

BITSCHWILLER-lès-Thann



Vue générale de Bitschwiller en 1914



LE MAIRE
LES ADJOINTS
LE CONSEIL MUNICIPAL
LE PERSONNEL COMMUNAL

VOUS PRESENTENT

LEURS MEILLEURS VOEUX POUR 1986

S O M M A I R E

1. Mot du Maire
2. Le Budget 1985
3. Détails des impôts locaux
4. Les séances du Conseil Municipal
5. La zone intercommunale d'activités économiques
6. Notre réseau d'eau
7. Etat Civil
8. Les jubilaires de 1986
9. Informations sur les écoles
10. Le poste d'observations météorologiques de Bitschwiller
11. Histoire d'une petite cloche
12. Une nouvelle société "L'ASSOCIATION CULTURELLE"
13. LE CASTEL FLEURI
14. Etude sur la population de Bitschwiller
15. Les décisions municipales du passé
16. Informations Pompiers
17. Votre contribution pour une grande cause
18. Les sociétés ont la parole
19. Le saviez-vous

LE MOT DU MAIRE

Chers Concitoyens,

Nous voilà à notre rendez-vous annuel avec ce bulletin qui doit compléter les informations municipales que nous vous transmettons par la presse au cours de l'année. Cette documentation n'étant pas toujours exempte d'une certaine aridité, nous avons pensé bien faire de les égayer en y incorporant quelques aspects du passé de BITSCHWILLER.

La vie d'une commune étant fortement influencée par sa vie associative, nous avons également demandé aux Présidents de nous parler de leurs sociétés respectives. Mais celles-ci étant au nombre d'une quinzaine, nous commençons à donner la parole aux sociétés socio-culturelles, peut-être moins connues que nos associations sportives ou musicales, qui feront l'objet de nos prochains bulletins.

Les contraintes de la vie moderne ne permettent plus de gérer les petites communes comme par le passé. Elles nécessitent le groupement des énergies et des ressources pour réaliser des opérations d'envergure qui ne sont plus à leur seule portée, telles que : assainissement, distribution et traitement des eaux, ordures ménagères, etc... C'est ainsi que nous vous présentons aujourd'hui une réalisation intercommunale à laquelle BITSCHWILLER a participé, à savoir la zone industrielle de VIEUX-THANN. Il s'agit d'un investissement fait en commun avec les communes voisines, dont les fruits se recueilleront au fil des années sous forme de créations d'emplois et de rentrées fiscales.

Les informations financières que nous vous donnons, concernant le budget de la commune et les travaux réalisés, vous prouveront le souci de vos élus municipaux de ne pas aggraver les charges fiscales à une époque où tout le monde ressent la stagnation, si ce n'est la réduction du pouvoir d'achat. Le mot d'ordre est donc à l'économie, tout en ne négligeant pas l'entretien du patrimoine commun à tous.

Je profite également de ce bulletin pour vous dire que sur le plan économique, après plusieurs années noires pour l'industrie locale, un certain espoir d'amélioration est permis. En effet, après restructuration, avec malheureusement des réductions d'effectifs, nos deux grandes entreprises locales repartent du bon pied, et d'autre part de nouvelles implantations de moyennes et petites entreprises se profilent à l'horizon 1986.

Puissent ces nouvelles activités nous apporter une réduction de la plaie du chômage. C'est sur cet espoir que je clos mon propos en vous adressant, mes chers concitoyens, tous mes chaleureux messages de Joyeux Noël.

Votre Maire.

LES BUDGETS 83, 84, 85

Pour les amoureux des chiffres

1) <u>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>
<u>R E C E T T E S</u>			
Produits de l'exploitation	186.000	232.000	256.000
Produits domaniaux	1.155.750	933.800	985.500
Produits financiers	1.000	2.200	2.200
Recouvrements subventions	135.000	128.200	97.300
Dot. Globale fonctionnement	1.028.827	1.085.219	1.139.929
Impôts Indirects	99.325	111.900	158.300
Contributions directes	2.097.230	2.142.955	2.479.269
Produits antérieurs	318.538	325.326	-
	<u>5.021.670</u>	<u>4.961.600</u>	<u>5.118.498</u>
	=====	=====	=====
 <u>D E P E N S E S</u>			
Denrées et fournitures	383.000	388.000	368.000
Frais de personnel	1.795.000	1.725.000	1.630.000
Impôts et taxes	368.170	405.000	422.600
Trav. et serv. extérieurs	695.000	701.000	740.000
Participation	535.000	509.100	545.000
Allocations-subventions	135.500	146.000	170.000
Frais de gestion générale	375.000	400.000	450.000
Frais financiers	230.000	230.000	241.000
Divers	34.327	7.500	1.898
Prélèvement pour investissement	470.673	450.000	550.000
	<u>5.021.670</u>	<u>4.961.600</u>	<u>5.118.498</u>
	=====	=====	=====

2) BUDGET PRIMITIF D INVESTISSEMENT : 940.000 F

R E C E T T E S

-Prélèvement sur recettes de fonctionnements	550.000,00
-Taxe locale d'équipement	35.000,00
-Fonds de compensation de la TVA	115.000,00
-Dotation globale d'équipement	8.000,00
-Participation 1984-1985 du Tennis-Club	29.000,00
-Subvention du CG pour trottoirs RN 66	23.000,00
-Emprunt	180.000,00

D E P E N S E S

-Remboursement d'emprunts -Part de Capital-	221.000,00
-Acquisition terrains et frais annexes	15.000,00
-Acquisition de matériel pour l'atelier	5.000,00
-Divers équipements pour la Mairie	25.000,00
-Travaux pour la Maison Forestière	15.000,00
-Electricité à la salle des fêtes	12.000,00
-Acquisition d'un tracteur	80.000,00
-Construction de 3 garages	60.000,00
-Travaux Mairie (transfert secrétariat)	100.000,00
-Travaux de trottoirs -RN 66-	165.000,00
-Participation sur trav. barrage de la rue de l'Est	70.000,00
-Travaux d'économie d'énergie	150.000,00
-Renforcement EP suite à démolition du poste BRUN	22.000,00

DETAIL DES IMPOTS LOCAUX

1984

1985

	TAUX	BASE	PRODUIT	TAUX	BASE	PRODUIT	VARIATION du PRODUIT
Taxe d'habitation	7,53%	4 972 900	374 459	7,53%	5 501 460	414.260	+ 10,62%
Taxe foncière bâtie	12,79%	3 299 000	421 942	12,79%	3 820 000	488.578	+ 15,79%
Taxe foncière non bâtie	93,20%	309 400	288 360	93,20%	333 170	310 514	+ 7,68%
Taxe professionnelle	9,00%	10 166 680	915 001	9,00%	12 216 380	1 099 474	+ 20,16%
			1 999 762			2 312 826	+ 15,65%

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

+++++

Depuis la parution du dernier bulletin, les décisions suivantes ont été prises par le conseil Municipal dans ses différentes séances :

1 MARS 1985

Séance tenue en présence de Mr HAMM de la DDE de Colmar chargé de la supervision du P.O.S de Bitschwiller. Après examen, zone par zone, le Conseil approuve par 17 voix POUR et 0 voix contre, l'ensemble du projet de POS présenté

- Approbation du projet de Convention à intervenir entre la Commune et le Tennis-Club pour l'utilisation du court de tennis.

15 MARS 1985

- Vote du budget primitif dont le total se monte à 6.058.000 contre 6.277.389 en 1984. Recours à l'emprunt pour 180.000 Frs soit 3% des dépenses.

- fixation des taux des impôts locaux qui sont maintenus à leur niveau 1984 et des ordures ménagères.

- Subventions pour les Sociétés locales qui s'échelonnent de 525 F à 3.950 F par Société selon leur activité.

- Installation du chauffage dans le local des sapeurs-pompiers.

- Décision de principe pour transfert du secrétariat de la Mairie au rez-de-chaussée

- Permis de construire du lotissement CASTEL FLEURI

- Embauche de 6 T.U.C.

- Indemnité de fonctionnement du corps des sapeurs-pompiers portée de 10.000 F à 12.600 F.

28 JUIN 1985

- Approbation du Compte Administratif avec un excédent de fonctionnement de 854.598 F et d'investissement de 10.000 F

- Ouverture de crédit pour différents travaux pour un montant de 157.000 F en supplément des travaux prévus au budget primitif.

- Indemnité de logement des instituteurs.

- Attribution de bois de service.

- Frais de stage pour un sous-officier des sapeurs-pompiers.

- Revalorisation des salaires des agents contractuels.

- Prime pour les T.U.C.

18 OCTOBRE 1985

- Point sur l'avancement du POS.

- Problèmes d'urbanisme

- Maintien des terrains de la FAMT dans la zone industrielle.

- Prise en charge du barrage de la Thur contre cession au franc symbolique par les Ets LEBRANCHU de ses terrains sur la rive droite de la Thur.

- Adoption du Plan informatique pour tous avec engagement éventuel d'un TUC spécialisé

- Exonération à 60 % de la taxe professionnelle pour création d'entreprise.

- Marché de mazout à conclure avec les Ets HARTMANN à Bitschwiller.

- Vote de crédit de 70.500 F pour éclairage public.

18 OCTOBRE 1985 (suite)

- Crédit supplémentaire pour travaux de réfection de la maison forestière
- Affectation des travaux pour transfert du Secrétariat de la Mairie
- Achat de matériaux pour isolation des greniers de la Mairie et des Ecoles
- Etude du projet d'agrandissement du cimetière
- Vote de frais d'arpentage pour élargissement de la voie publique

8 NOVEMBRE 1985

- Exonération de 60 % de la Taxe Professionnelle pour extension d'entreprise, avec un minimum de 500.000 F d'investissement et l'engagement de 15 salariés en 3 ans;
- Vote d'un crédit de 14.000 F pour l'acquisition d'un photocopieur pour l'école mixte
- Création de l'association culturelle de Bitschwiller avec comme but principal : le développement de l'audiovisuel dans la Commune.

-0-0-0-0-0-

La zone intercommunale d'ACTIVITES ECONOMIQUES

Dès 1972 le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) auquel adhèrent outre notre commune, les communes de THANN, VIEUX-THANN, WILLER-sur-THUR, LEIMBACH, RODEREN, RAMMERSMATT, BOURBACH-le-HAUT et BOURBACH-le-BAS, s'est convaincu de la nécessité d'une zone industrielle à l'horizon 1985. Il fallait en effet donner aux entreprises locales susceptibles d'augmenter leur potentiel, la possibilité de se développer, ou à des entreprises extérieures, la possibilité de s'installer.

O, dans la plupart des communes en question, il n'existait pas de terrains susceptibles d'être équipés en zone industrielle, ou bien leurs tailles ou leurs situations n'étaient pas adaptées. De plus les frais à entreprendre étaient trop lourds pour chaque commune isolément.

Cela a amené les responsables du SIVOM, pour la plupart des Maires et des Adjoints, à rechercher un terrain suffisamment vaste et bien placé pour y créer une zone d'activités économiques intercommunales ; après des recherches, le choix s'est porté sur un terrain situé sur la Commune de VIEUX-THANN, entre la Thur et la RN 66. Les parcelles ont pu être acquises au fil des années par négociations auprès de différents propriétaires, particulièrement SCHAEFFER et Cie. Il n'a pas été nécessaire de procéder à des expropriations, de sorte que le SIVOM possède actuellement un ensemble de 30 hectares environ, qui pourra encore être développé en cas de nécessité.

Les frais d'achat et d'aménagement ont été couverts par des emprunts dont les annuités sont prises en charge par les différentes communes au prorata de leur population. C'est ainsi que la participation de Bitschwiller est de 11% environ.

Devant la dégradation de la situation économique, les travaux de la zone intercommunale d'activités économiques de VIEUX-THANN ont été accélérés. Elle a donc été opérationnelle dès l'état 1983 et a pu recueillir rapidement les premières entreprises (FONDIS, TRAVAUX-SERVICE-LOCATIONS, ALSACE-CONSTRUCTION).

Depuis la fin du mois de juillet, la liaison entre la RN 66 et le CD 35 a été achevée par la mise en service d'un pont sur la Thur. Tout en constituant le contournement de VIEUX-THANN, elle permet une desserte parfaite de la zone industrielle et sert d'ossature pour la distribution routière de ce complexe.

Progressivement, notre zone a poursuivi son remplissage. Son attrait se justifie non seulement par l'emplacement particulièrement avantageux de la zone industrielle, mais aussi par son originalité. En effet, plutôt que de proposer aux candidats des lots prédécoupés de telle ou telle superficie, la zone de VIEUX-THANN permet aux candidats de choisir eux-mêmes leur lot et leur superficie en fonction de ce qu'ils désirent..

A ce jour, 12 entreprises ont déjà décidé de s'implanter ; 2 entreprises ont pris une option d'achat d'un terrain complémentaire (1480,30 ares sont ainsi mobilisés).

Fin du mois de juillet, une grande entreprise a pris la décision de s'implanter chez nous après près de 4 ans de négociations.

Il s'agit de la firme allemande BURDA/BRAUN qui s'implante sur plus de 8 ha et qui veut réaliser l'imprimerie la plus moderne de son groupe en Europe.

En ce moment, une négociation est en cours pour l'implantation d'une autre entreprise étrangère sur notre site.

Une fois de plus, il faut saluer la solidarité intercommunale qui a présidé à l'aboutissement de cette opération.

En effet, les édiles Vieux-Thannois ont tout d'abord accepté le principe du reversement au SIVOM du produit de la Taxe Professionnelle et de la Taxe Locale d'Equipement perçues par la Commune sur le Territoire de la zone industrielle.

Dans un deuxième temps, le SIVOM reversera aux Communes les produits ainsi encaissés sur la base de l'effort financier fait par chacune d'entre elles pour les dépenses relatives à la réalisation de la zone. Les dispositions sont contenues dans une convention et un pacte financier qui lient la Ville de VIEUX-THANN au SIVOM et le SIVOM aux autres Communes.

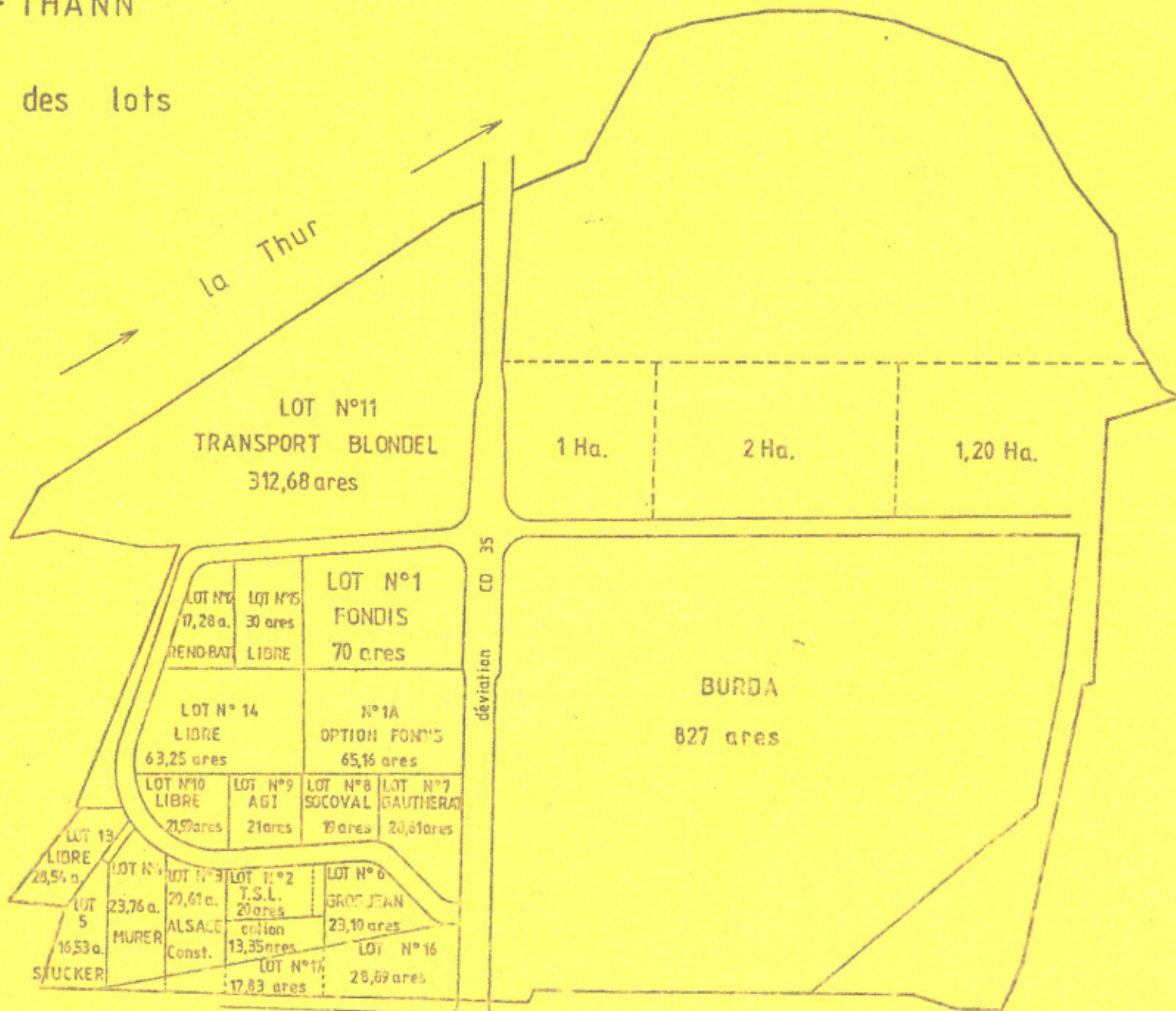
Nous croyons d'ailleurs savoir que cette opération est unique dans le Haut-Rhin, grâce à cette solidarité qui n'a jamais fait défaut au sein du SIVOM.

C'est ainsi que les intérêts conjugués auront donné la possibilité à ceux qui le veulent, de s'implanter sur la zone industrielle et favoriser ainsi la reprise économique, seule solution pour faire régresser le chômage.

SIVM de THANN & Environs

ZI VX - THANN

découpage des lots



NOTRE RESEAU D'EAU POTABLE

Le réseau d'eau potable de Bitschwiller a été cédé au SIVOM de Thann dont notre commune a été un des créateurs. Il est géré de façon exemplaire par la SOGEST organisme de très haute compétence et d'efficacité à tous moments.

Depuis plusieurs années toutes les communes sont maillées entre elles, ce qui donne la preuve d'une réelle solidarité, ceci est un point très important à relever.

Notre réseau comprend, rive gauche le réservoir principal d'une capacité de 300 m³ inauguré en 1929, qui capte une dizaine de sources dans le vallon du Busenbach, d'un débit très variable puisqu'il oscille entre 500 m³ en période de pluie et de 85 m³ en étiage.

La deuxième alimentation nous provient du Steinklötz par le filtre du vallon du Kerlenbach récemment transformé en réservoir avec une installation de filtration d'une capacité nominale de traitement de 20 m³/h avec une exploitation possible jusqu'à 40 m³/h sous certaines conditions. Cet équipement a été mis en route le 15 Novembre dernier.

Une troisième possibilité d'alimentation nous vient de la conduite syndicale de 300 mm de diamètre prise au niveau de l'ancien abattoir. A cause d'un problème d'altitude cette alimentation ne permet pas une desserte des points hauts du village.

En dernier, l'interconnection avec le réseau de Willer-sur-Thur à la hauteur de la rue du Canal nous sauve parfois de situations difficiles, Willer étant alimenté par son propre réservoir et du précieux captage du Gehren.

La longueur du réseau de distribution de Bitschwiller est de 11.650 mètres. La conduite d'amenée au réservoir principal mesure 4.400 mètres. Le nombre de compteurs individuels est de 675 unités. Le volume de l'eau facturée en 1984 est de 97.000 m³ ce qui équivaut à 97.000.000 (quatre vingt dix sept millions) de litres.

Une très sérieuse étude citait comme possibilité de réserve d'eau à l'ouest de Bitschwiller une digue de retenue du Kehrlenbach drainant un bassin versant de 5,7 km², d'une capacité de 360.000 ou 780.000 m³.

(Source d'information Inventaire Topographique de Thann).

LES JUBILAIRES DE 1986

55e ANNIVERSAIRE DE MARIAGE

Le 13.2.1986 : Monsieur et Madame ARNOLD Aimé 4 rue Haute

NOCES D'OR

Le 18.9.1986 - Monsieur et Madame SCHIBI Jean 5 rue Joffre

Le 24.10.1986 - Monsieur et Madame EURGLIN Robert 17 rue du Rhin

90e ANNIVERSAIRE

Le 21.8.1986 : Madame KIRCHHOFF Thécia née HUNGER 6 rue de la Tuilerie

Le 14.12.1896 : Madame FERRARI Odile née JUNG 15 rue des Tilleuls

85e ANNIVERSAIRE

Le 09.02.1986 : Madame WEISS Emma née WALTER 66a rue des Vosges

Le 16.03.1936 : Madame WILIG née HACK Marie 6 rue du Chemin de fer

Le 30.10.1986 : Monsieur PARMENTIER Michel 10b rue des Vosges

Le 28.11.1986 : Madame RUFFIO née WALTER Catherine 28 rue de la Carrière

Le 05.12.1986 : Monsieur WOGENSTAHL Joseph 23 rue du Pont

Le 10.12.1986 : Madame BERIA née SCHWEIDER Maria 19 rue du Pont

Le 28.12.1986 : Madame BONGUR née PHILIPPE DE GALLES Jeanne 13 rue des Vosges

80e ANNIVERSAIRE

Le 03.01.1986 : Belle DOEGLIN Thérèse 10b rue des Vosges

Le 20.01.1936 : Madame WITMIA née CONRAD Jeanne 5 rue des Tilleuls

Le 18.02.1986 : Madame REDISCHUNG née REISSER Hélène 10 rue des Vosges

Le 23.03.1986 : Madame WEUCHEL née ACKERMANN Hélène, 11 rue Joffre

Le 19.04.1936 : Madame SCHWEITZER née ERHARD Justine 41 rue des Vosges

Le 31.05.1936 : Monsieur ROGUET Maurice 17 rue du Pont

Le 20.06.1986 : Madame RUMELMARDT née PENNER Albertine 3 rue de l'école

Le 02.07.1936 : Monsieur NEMR Henri 2 rue des Imprimeurs

Le 23.10.1986 : Madame RALLO née DI LIBERTI Giuseppa 3 rue des Vosges

Le 03.12.1986 : Madame HILLMEYER née DIDIERLAURENT Hélène 6 rue du Pont

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

ETAT CIVIL 1985

NAISSANCES

- Le 23.01.1985 : Gérôme, de Jean TSCHULL et de Régine FEDER, 23 rue des Vosges
 Le 12.02.1985 : Damien, de Denis MENDEL et de Angèle SAVERINO, 36 rue du Rhin
 Le 26.02.1985 : Guy Albert, de Jean-Marc ILTIS et de Bernadette WEINGARTNER,
 12 rue de l'école
 Le 18.03.1985 : Saber, de Mohamed LAZRAG et de Samia NAJAR, 13 rue du Rhin
 Le 20.03.1985 : Siham, de Mouloud KAMAL et de Rahma KAMAL, 12 rue de l'Industrie
 Le 08.04.1985 : Joséphine, de Dominique COLOMBO et de Santina SANTOIANNI, 14 rue
 de l'Industrie
 Le 17.04.1985 : Aurélie Martine, de Bernard MARCK et de Elisabeth FEDER, 15 rue
 des Graveurs
 Le 21.04.1985 : Jérémy Antoine, de Baldassare BUSCARINO et de Catherine EHN, 17
 rue du Chemin de fer
 Le 03.06.1985 : Zoé, de Claude BEZZINA et de Denise BRISWALTER, 2 rue de l'école
 Le 06.06.1985 : Sébastien John, de Philippe AUER et de Denise ZWISSLER, 4 rue de
 La Gare
 Le 12.06.1985 : Julien Claude Joseph, de Pierre HATTERER et de Marie-Joséphe MURET
 44 rue des Vosges
 Le 06.07.1985 : Anne Maud Suzanne, de Thierry GUTLEBEN et de Marie LEMBLE, 13 rue
 du Pont
 Le 30.08.1985 : Jérémy, de Francis WALTER et de Michèle HILDENBRAND, 21 rue de
 l'Ecole
 Le 08.09.1985 : Jonathan, de Ahmed ZAÏTER et de Pierrette PADIOLEAU, 11 rue des Vosges
 Le 16.08.1985 : Laetitia, de Simon LOEWENGUTH et de M.Christine BERTOLAZZI, 22 rue
 des Vosges
 Le 16.09.1985 : Alain, de Benoît RUFFIO et de Doris BAUMGART, 38a rue du Rhin
 Le 22.11.1985 : Aurélie, de Serge CAZZIA et de Isabelle BRUCKERT, 4 rue du Pont

MARIAGES

- Le 23.03.1985 : Christian THIVER et Monique SCHNEIDER, tous deux de Bitschwiller
 Le 01.06.1985 : Benoît MOUGEL et Nathalie MALSERVET, tous deux de Bitschwiller
 Le 15.06.1985 : Simon LOEWENGUTH et M.Christine BERTOLAZZI, tous deux de Bitschwiller
 Le 22.06.1985 : Maurice WIPF de Mulhouse et Claudine FEDER de Bitschwiller
 Le 21.09.1985 : Jacky WILLIG et M.Odile KIPFER, tous deux de Bitschwiller
 Le 06.11.1985 : Jean-Loup AVELINE et Mireille MARTIN, tous deux de Bitschwiller
 Le 15.11.1985 : Jean NAEGELI de Bitschwiller et Jeannine VORBURGER de Thann

MARIAGE HORS DE LA COMMUNE

- Le 7.11.1985 à (31) MURET - ROUSSEL Michel de MURET et DIDIER Sylvia de Bitschwiller

DECES

- Le 02.01.1985 à Thann : Jean BUEHLER, 11 rue des Vosges
Le 10.01.1985 à Bitschwiller : NAEGELEI née BEHA Christiane, 25 rue Joffre
Le 09.01.1985 à Mulhouse : EHRET née BAECHTEL Anne Marie, 22 rue des Vosges
Le 16.01.1985 à Mulhouse : HEGY née HALTER Emilie, 75 rue des Vosges
Le 18.01.1985 à Thann : MATT Joséphine, 41 rue Joffre
Le 05.02.1985 à Bitschwiller : WACK née SCHURR Caroline, 41 rue Joffre
Le 31.01.1985 à Odoren : Joseph Antoine MERIA, 19 rue du Pont
Le 05.02.1985 à Mulhouse : Charles Joseph FALLECKER, 3 rue des Graveurs
Le 08.02.1985 à Mulhouse : Aloïse Laurent BANNMARTH, 3 rue du Chemin de fer
Le 27.02.1985 à Thann : Léon Eugène GROSS, 41 rue Joffre
Le 01.04.1985 à Thann : Augusta BARTHELEMY née PETER, 41 rue Joffre
Le 02.04.1985 à Thann : Charles LORENTZ, 8 rue de la Tuilerie
Le 19.04.1985 à Thann : Anne-Marie FLORY née NUSSBAUM, 41 rue Joffre
Le 09.05.1985 à Bitschwiller : Odile AVELINE née LUTTENAUER, 41 rue Joffre
Le 29.05.1985 à Thann : Marie Berthe BILLIG née WIOLAND, 41 rue Joffre
Le 03.06.1985 à Thann : Antoinette THEVENIAUD née RAYET, 41 rue Joffre
Le 07.06.1985 à Thann : Eric CASTELLANO, 16 rue de l'Industrie
Le 16.06.1985 à Thann : Marthe KREITER née RITZENTHALER, 41 rue Joffre
Le 23.06.1985 à Thann : Joseph ZUSSY, 41 rue Joffre
Le 28.06.1985 à Thann : Léonie DAUL née WALTER, 41 rue Joffre
Le 01.07.1985 à Thann : Pierre COLOMBO, 23 rue des Tilleuls
Le 18.07.1985 à Bitschwiller : Alphonse WEISS, 17 rue du Rhin
Le 19.07.1985 à Thann : Fiorina BINDA née MENTASTI, 13 rue des Vosges
Le 08.08.1985 à Thann : Albert LUTRINGER, 5 rue des Vignes
Le 03.09.1985 à Mulhouse : Hélène EDEL née ZEMB, 13 rue de l'école
Le 27.09.1985 à Cavalaire-sur-Mer : Pierre COQUELIN, 25 rue du Rhin
Le 10.10.1985 à Bitschwiller : Lucie DEIDER, 34 rue Kléber Thann
Le 23.10.1985 à Thann : Antoinette HILDEBRAND née EICHHOLTZER, 5 Chemin de l'Allenborn
Le 01.11.1985 à Bitschwiller : Marie Jeanne FLUHR, 41 rue Joffre
Le 25.10.1985 à Thann : Armandine KOHLER née ZIGANG, 41 rue Joffre
Le 07.11.1985 à Thann : Suzanne RUESTERHOLTZ née RAUSCHER, 41 rue Joffre
Le 20.11.1985 à Bitschwiller : Marie Céline STANTINA née LEROY, 13 rue de l'Est

00000000000000

E C O L E S

Répartition des élèves de BITSCHWILLER-lès-THANN

A. Dans les écoles secondaires de THANN

L.E.G.T. de THANN	24 élèves - Directeur M. GRASSER
Collège Rémy FAESCH	34 élèves - Directeur M. DROUOT
Collège Charles WALCH	76 élèves - Directeur M. BLANCHARD
L.E.P. de THANN	32 élèves - Directeur M. WEBER

B. Dans les écoles primaires

1) Ecole Maternelle

15 petits (3ans)		
17 Moyens (4ans)	=	32 élèves chez Mme HYTRY (directrice)
7 moyens (4ans)		
23 grands (5ans)	=	30 élèves chez MMes SCHLIENGER et GASSER

total		62 élèves

A noter que les enfants de la section des moyens-grands sont confiés à deux institutrices qui travaillent chacune à mi-temps.

2) Ecole Elémentaire

Cours préparatoire CP	20 élèves (6ans) chez M. BALDECK
Cours élémentaire 1ère année CE1	23 élèves (7-8ans) Chez Mme BUTTUNG
Cours élémentaire 2e année CE2	21 élèves (8-9ans) chez Mme GERBER
Cours moyen 1ère année CM1	22 élèves (9-10 ans) chez M. BELLICINI
Cours moyen 2e année CM2	29 élèves (10-11ans) chez M. SCHRUOFFENEGER (Directeur)

Total	115 élèves

C. Les Comités des parents dans les écoles maternelles et élémentaires

1) Représentants pour les classes maternelles

<u>Titulaires</u> : Mmes GOEPFERT Brigitte	24 rue del'Industrie
FEDER Jeannine	7 rue de la Fonderie
<u>Suppléants</u> : Mmes KEMPF Marie Josée	10 rue de la Tuilerie
GERBER Claudine	4 rue Joffre

2) Représentants pour les classes élémentaires

<u>Titulaires</u> : Mmes COLIN Odile	4a rue des Vosges
DENASTAS Maryvonne	14 rue de la Tuilerie
FICHTER Christiane	49 rue Joffre
GERARD Evelyne	8 rue du Chemin de fer
MAGNIN Marie Antoinette	30 rue Joffre
<u>Suppléants</u> : Mmes ARNTZ Raymonde	38A rue du Rhin
BOUJEANT Isabelle	36b rue des Vosges

Mmes DEBRUT Emilienne
KOENIG Josée
LATUNER Jeannine

8 Chemin du Kehrlenbach
13 rue de l'Est
27 rue de la Carrière

3) Actions entreprises par les comités des parents durant l'année scolaire 84-85

A L'école maternelle

- aménagement de la cour de l'école maternelle (cabane et diverses installations de jeux)
- contribution à l'organisation de la kermesse (pâtisseries, tombolas, service aux stands)

A L'école élémentaire

- encadrement des élèves lors des sorties scolaires, des jeux de plein air, ou des déplacements à la piscine)
- confection des costumes pour la fête de Noël des écoliers et celle des personnes âgées.

BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE MIXTE

Dans le but de mener une action en faveur de la lecture, de familiariser l'enfant avec le monde de l'écrit et l'initier aux sources d'information que sont les documents de toutes natures, dans le but aussi d'ouverture des classes et de l'école, les maîtres de l'école mixte ont, en avril 1985, décidé la création d'une bibliothèque d'école, appelée : Bibliothèque - centre Documentaire.

Plusieurs réunions de travail ont permis d'affiner le projet qui se trouve actuellement au stade de la concrétisation. C'est maintenant que se fait jour le besoin d'élargir le nombre de participants à la mise en place de la B.C.D, en faisant appel aux enfants, aux parents, à toute personne désire d'y aider.

Des affiches réalisées par les élèves ont été apposées pour collecter livres et documents susceptibles de constituer le fonds. Que les personnes qui nous ont donné des livres soient remerciées. Ils sont toujours acceptés, de même que tout ce qui pourra servir à installer la bibliothèque (meubler dont on se défait : par exemple, coussins, canapé, fauteuil, étagères, rayonnages).

Reste à préparer le fonds pour que les livres et documents soient accessibles aux enfants, après les avoir triés, répertoriés, protégés, réparés, classés. C'est une tâche matériellement très lourde, pour laquelle une aide est indispensable. Elle débutera en janvier et s'adressera aux parents et à toute personne intéressée.

Tous les volontaires sont invités à une réunion le mardi 14 Janvier 1986 à partir de 19 heures 30 à l'école mixte, pour une explication du travail nécessaire et toute information générale concernant la B.C.D. (par exemple, conception, fonctionnement, financement)

Nous savons que nous pouvons compter sur votre aide. Merci à tous.

LE POSTE D'OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES DE BITSCHWILLER

Il existe depuis une quinzaine d'années un poste d'observation météorologique à BITSCHWILLER qui est chargé de faire des relevés et des observations pour la station météorologique de Colmar. Il y en a une quarantaine d'autres sur l'ensemble du Département du Haut-Rhin. Celui de notre Commune est sous la responsabilité de M. Richard ANDERHALT qui l'a installé dans sa propriété du Kehrlenbach.

Son travail consiste à relever chaque matin à la même heure, la quantité de pluie tombée en 24 heures et de noter le temps qu'il a fait.

EXEMPLE Observations du 1er Novembre

Eclaircies et nuages le matin, couvert l'après-midi avec pluies intermittentes, fortes averses en soirée, rafales de vent. Quantité de pluie tombée en 24 heures : 5 mm.

Il est donc tombé 5 litres d'eau au m². Pour mesurer cette quantité, M. ANDERHALT dispose d'un pluviomètre qu'il transvase dans une éprouvette graduée.

Chaque jour, ces relevés sont notés dans un cahier et transmis en fin de mois à Colmar.

Ces observations, effectuées sur une longue période, démontrent qu'à Bitschwiller il tombe en moyenne 2 fois plus de pluie qu'à Colmar, mais qu'à Wildenstein, il pleut en quantité 2 fois plus qu'à Bitschwiller.

EXEMPLE QUANTITE DE PLUIE TOMBEE EN 1982

- à COLMAR : 600 litres au m²
- à BITSCHWILLER : 1400 litres au m²
- à WILDENSTEIN : 2500 litres au m²

Dans ces quantités, la neige est également comprise. Pour cela, il faut la faire fondre et mesurer l'eau obtenue à l'aide d'une éprouvette.

Depuis 3 mois, pour des études sur les pluies acides qui dégradent nos forêts, la connaissance la plus précise possible des brouillards s'avère indispensable. De ce fait les jours de brouillards sont également à noter.

Au courant de l'année prochaine, la mise en place d'un thermomètre enregistreur viendra compléter l'installation actuelle et remplacera avantageusement le thermomètre mini-maxi de M. ANDERHALT.

|||||||

||||

|

HISTOIRE D'UNE PETITE CLOCHE

Mon NOM : Suzannaglöckle

Ma date de coulage : 1720

Mon lieu de coulage : Bâle

Mon fondeur : Heinrich WINAUER

Mes différents domiciles : Chapelle Saint-Nicolas de Bitschwiller

église paroissiale de Bitschwiller

clocheton de la Mairie

Grande salle de la Mairie

Mon odyssée commença donc dans une petite localité alsacienne appelée à l'époque BITSCHWIELER où l'on m'installa confortablement au haut du clocheton de la chapelle villageoise.

En effet, jusqu'en 1838 Bitschwiller n'avait pas d'église, mais une chapelle que se trouvait sous le vocable de Saint-Nicolas. Dédiée plus tard à la Ste-Trinité, elle existait déjà en 1284 lors de l'arrivée des Pères Franciscains, venus de Fribourg-en-Brigau et de Bâle pour offrir leurs serments à Thiébaud, Comte de Ferrette. Ce dernier les recommanda à Berthold de Falkenstein, son cousin, alors prime Abbé de Murbach.

Pendant la Guerre de Trente Ans, la Chapelle fut saccagée par les Suédois, mais une restauration fut entreprise de 1655 à 1690.

Afin de financer la construction de la nouvelle église, la chapelle fut vendue en 1840 par la Commune à Auguste NANN pour la somme de 500 F. Ce dernier la rasa et fit construire à sa place une maison d'habitation pour plusieurs ménages et qui devint successivement l'ancienne Station Total et l'actuelle Pharmacie.

De ce fait on me trouva alors une nouvelle vocation à l'église jusqu'en 1897, date de l'arrivée de la nouvelle sonnerie. De là, je fus transportée à l'Ecole de Filles.

En 1907, on m'installa dans le clocheton de la Mairie. Un système spécial assez ingénieux permit de m'actionner à partir du côté du bâtiment, vers l'actuel magasin Fichter. Je sonnai le tocsin (c'est pourquoi les habitants m'appelèrent le "Firglöckla") mais aussi l'arrivée du percepteur des impôts.

En 1984, lors de l'installation de la nouvelle sirène, on me mit à la retraite.

C'est là, qu'après 265 ans de services rendus aux habitants du village, j'occupe maintenant une place d'honneur dans la grande salle de la Mairie.

#####

HISTOIRE D'UNE PETITE CLOCHE

Mon NOM : Suzannaglöckle

Ma date de coulage : 1720

Mon lieu de coulage : Bâle

Mon fondeur : Heinrich WINAUER

Mes différents domiciles : Chapelle Saint-Nicolas de Bitschwiller

église paroissiale de Bitschwiller

clocheton de la Mairie

Grande salle de la Mairie

Mon odysée commença donc dans une petite localité alsacienne appelée à l'époque BITSCHWIELER où l'on m'installa confortablement au haut du clocheton de la chapelle villageoise.

En effet, jusqu'en 1838 Bitschwiller n'avait pas d'église, mais une chapelle que se trouvait sous le vocable de Saint-Nicolas. Dédiée plus tard à la Ste-Trinité, elle existait déjà en 1284 lors de l'arrivée des Pères Franciscains, venus de Fribourg-en-Brisgau et de Bâle pour offrir leurs serments à Thiébaud, Comte de Ferrette. Ce dernier les recommanda à Berthold de Falkenstein, son cousin, alors prime Abbé de Murbach.

Pendant la Guerre de Trente Ans, la Chapelle fut saccagée par les Suédois, mais une restauration fut entreprise de 1655 à 1690.

Afin de financer la construction de la nouvelle église, la chapelle fut vendue en 1840 par la Commune à Auguste NANN pour la somme de 500 F. Ce dernier la rasa et fit construire à sa place une maison d'habitation pour plusieurs ménages et qui devint successivement l'ancienne Station Total et l'actuelle Pharmacie.

De ce fait on me trouva alors une nouvelle vocation à l'église jusqu'en 1897, date de l'arrivée de la nouvelle sonnerie. De là, je fus transportée à l'Ecole de Filles.

En 1907, on m'installa dans le clocheton de la Mairie. Un système spécial assez ingénieux permit de m'actionner à partir du côté du bâtiment, vers l'actuel magasin Fichter. Je sonnai le tocsin (c'est pourquoi les habitants m'appelèrent le "Firglöckla") mais aussi l'arrivée du percepteur des impôts.

En 1984, lors de l'installation de la nouvelle sirène, on me mit à la retraite.

C'est là, qu'après 265 ans de services rendus aux habitants du village, j'occupe maintenant une place d'honneur dans la grande salle de la Mairie.

#####

L'ASSOCIATION CULTURELLE

Le 22. Novembre dernier, s'est créée dans notre cité une nouvelle association, sous le nom d'

" ASSOCIATION CULTURELLE DE BITSCHWILLER-lès-THANN"

Composée d'une équipe bénévole de 12 Membres, qui en assurent la gestion, elle envisage le développement de l'audio-visuel dans notre village. Dans un premier temps, son but principal est de promouvoir la diffusion des chaînes étrangères sur notre Commune, à savoir de :

- la 1ère chaîne allemande
- la 2e chaîne allemande déjà (captée)
- la chaîne de la Suisse Romande
- la chaîne de la Suisse Alémanique

En effet, c'est au Thannerhubel que les émissions seront captées puis dirigées vers le clocher de l'église et enfin à partir de là, rediffusées dans le village.

Notons bien que ces projets ont été soumis au préalable à l'avis du Conseil Municipal qui a donné son consentement et que d'autre part, de multiples essais ont été effectués par Monsieur LITSCHIG, ingénieur très expérimenté qui estime que les images s'avèrent être de très bonne qualité. Quant à l'Administration, ces émissions se feront dans les mêmes conditions de tolérance que celles de la 2e Chaîne allemande, diffusées depuis décembre 1983.

Il va de soit, qu'un tel projet ne peut aboutir que sous certaines conditions :

- avec la confiance de tous les spectateurs
- leur aide matérielle pour le financement des frais d'installation et d'assurance
- et la solidarité de tous

Depuis sa création, l'Association a lancé un appel à tous les téléspectateurs de la localité pour une mise de fonds modique de 200 F par famille, mais qui, en compensation leur permet de profiter d'un éventail d'émissions bien plus large et plus varié qu'auparavant.

A l'heure actuelle, l'Association a enregistré un certain nombre de réponses positives mais cependant insuffisant compte tenu des frais à engager. Les membres du Comité lancent un appel tout particulier aux personnes indécises qui par manque de confiance ou tout simplement par oubli ne se sont pas encore manifestées.

En tout cas, dès que les problèmes financiers seront résolus et que techniquement tout sera fin prêt, l'Association se fera un plaisir d'inviter tous les habitants à une démonstration à la Mairie, où tous renseignements seront donnés par des spécialistes en la matière. Compte tenu des essais préalables à effectuer à la fin du mois de janvier ; elle sera confirmée par voie de presse.

Dès à présent, le Comité de l'Association adresse tous ses remerciements aux téléspectateurs qui lui ont déjà fait confiance et encourage vivement les autres à participer afin de pouvoir passer d'agréables heures de détente et augmenter à l'avenir leur choix d'émissions télévisées.

Le Comité.

La participation financière de 200 F peut être envoyée au nom de l'Association Culturelle soit

- au trésorier M. MICLO Ernest 9 rue Haute à Bitschwiller
- à la Caisse d'Epargne : Compte n° 001861222/20
- au Secrétariat de la Mairie

LE CASTEL FLEURI

Les habitants de BITSCHWILLER ont pu constater que depuis le début du mois de novembre, la grande propriété située à côté du terrain de foot-ball, appelée par les anciens propriété Ferdinand SCHEURER et par les plus jeunes propriété ALSTHOM, se transformait en un vaste chantier.

Nous avons pensé qu'avant la transformation complète du site, il était intéressant de se pencher un peu sur son passé et donner des renseignements sur son avenir.

La grande maison qui s'élève sur ce terrain de 2 hectares a été construite en 1865 par Oscar SCHEURER, qui était un des associés des Ets SCHEURER-ROTT (devenus plus tard Ets SCHEURER-LAUTH). C'était un chimiste réputé qui a donné une grande impulsion à son usine grâce à ses découvertes dans le domaine des colorants. IL était le frère de Jules SCHEURER, de 20 ans son cadet, qui a également construit une fort belle maison qui est devenue depuis par donation la Maison de Retraite de Bitschwiller.

Oscar SCHEURER a occupé cette demeure jusqu'à sa mort en 1902, puis elle a été habitée à intervalles irréguliers par son fils, Ferdinand SCHEURER qui s'est principalement illustré par ses recherches sur la civilisation romaine. Pendant quelques années un des étages a été également occupé par M. G.PREVOT, gendre de Monsieur Jules SCHEURER.

A la mort de M. Ferdinand SCHEURER en 1932, les Ets. SCHEURER-LAUTH, devenus entre-temps propriétaires, ont vendu l'immeuble, dont ils n'avaient plus l'emploi, à une école de secrétariat. Puis il changea à nouveau de propriétaire en 1935 au profit de M. WEISS, professeur qui le conserva jusqu'à l'immédiat après-guerre. La propriété fut alors acquise par la société ALSTHOM pour en faire une colonie de vacances. Enfin, il y a une dizaine d'années, les Ets. PEUGEOT en ont fait l'acquisition pour créer un foyer d'immigrés célibataires. En raison de la crise économique et aussi de l'opposition de la municipalité, le projet a été différé, puis abandonné.

Après toutes ces tribulations, la maison non occupée depuis plusieurs années se trouvait dans un triste état et menacée d'être démolie par différents projets de promoteurs.

C'est alors qu'au début des années 80, la S.A.H.L.M fit l'acquisition de la propriété pour la transformer en un lotissement destiné à la location et à l'accession à la propriété.

L'autorisation de lotir après la présentation de différents projets, fut accordée le 1er avril 1985.

Le nouveau lotissement porte le nom de CASTEL FLEURI et sera aménagé de la façon suivante :

1. Le bâtiment existant sera conservé et réhabilité. Après transformation intérieure complète, il comportera 14 logements destinés à la location.
2. Deux immeubles collectifs seront construits à droite et à gauche de l'immeuble existant, avec chacun 14 logements, également destinés à la location.
3. Un groupe d'habitations de 14 pavillons, vendus clé en main, sera édifié. La surface moyenne des parcelles est de 3 ares.
4. Sept lots de terrain d'environ 4,5 ares seront aménagés et vendus libre d'architecture.

Les points 1, 3 et 4 seront réalisés selon les prévisions pour le printemps 1987, en ce qui concerne le point 2, il faudra compter quelques mois supplémentaires.

Il s'agit donc là d'une réalisation importante qui permettra de redonner vie à cette partie de la Commune dans le cadre d'une réalisation architecturale de qualité.

###



*Le pigeonnier de la
propriété Ferdinand
Scheurer*



Vue arrière de la Villa Ferdinand Scheurer

Comment BITSCHWILLER a acquis ses fontaines publiques

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 1859

Le conseil municipal de BITSCHWILLER, réuni en séance extraordinaire en vertu d'une autorisation de Mr. le Sous-Préfet du 9 février 1859, au nombre voulu par la loi.

Mr. le Maire a donné lecture à l'assemblée d'un traité, qu'en suite d'une délibération du Conseil en date du 9 février 1859, il a conclu le 9 mars suivant en présence d'une commission du Conseil et des propriétaires intéressés avec Mr. KESTNER, fabricant de produits chimiques à Thann, au sujet de la concession d'eau demandée par Mr. KESTNER pour son usine et les habitants de VIEUX-THANN, et la construction des fontaines publiques de BITSCHWILLER.

Après en avoir délibéré :

Considérant que la construction de fontaines dans l'intérieur de la Commune a été réclamée depuis long-temps et est d'une nécessité incontestable tant pour l'usage des habitants que pour la salubrité et les secours en cas d'incendie.

Considérant que les sources alimentant le ruisseau du Steinglötterins, dans lequel Mr. KESTNER projette sa prise d'eau, sont situées dans la forêt communale et font partie intégrante du domaine municipal aux termes de l'article 641 du code Napoléon.

Considérant que Mr. KESTNER offre d'établir sur les places publiques à déterminer 4 fontaines en pierre de taille pouvant débiter 150L d'eau à la minute (ce qui est suffisant pour les besoins actuels) et à supporter tous les frais d'établissement; que par là les habitants jouiront sans frais d'un objet de première nécessité, dont ils ont été privés jusqu'ici faute de ressources suffisantes de la Commune.

Considérant que le maximum de prises d'eau, fixé à 600 L par mn ne forme qu'une partie de celle qui se déverse en temps ordinaire dans le dit ruisseau; que le surplus pourra toujours être employé en irrigation comme par le passé.

Considérant que si l'intérêt des propriétaires qui ont employé jusqu'ici les dites eaux pour l'irrigation de leurs prairies étaient lésés, cet intérêt particulier s'efface devant le besoin de l'intérêt général des habitants; que l'indemnité de 10 francs par are de prairie irriguée, offerte par Mr. KESTNER et acceptée par les intéressés; dédommagera largement ceux-ci du damage qu'ils pourraient éprouver.

En ce qui concerne le défaut d'adhésion de Mr. GASSER Jacques, propriétaire d'environ 20 ares de pré, considérant qu'au cas même où celui-ci serait laissé dans la jouissance de sa part dans les dites eaux, le projet n'en pourrait pas moins être exécuté. Qu'il est nécessaire à cet égard que la proposition et les conditions de jouissance des dites eaux soient réglementées par l'administration publique en exécution de la loi.

Par ces motifs et sous réserve des droits des tiers à l'égard desquels Mr. KESTNER sera tenu de répondre envers la Commune de toutes les actions qui pourraient être intentées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des voix déclare de nouveau que l'exécution du projet de construction des fontaines est d'utilité publique.

Il est en conséquence d'avis :

Que les droits stipulés en l'article premier du traité sus-relaté, seront cédés à Mr. KESTNER au nom de la Commune de BITSCHWILLER; sous les conditions énoncées sous les articles 2 et 3 et à charge de paiement par lui de tous les frais du projet, timbre et enregistrement, direction et réception, et encore sous la condition résolutoire qu'au cas où Mr. KESTNER ou ses successeurs négligeraient d'entretenir les chambres et conduites d'eau en bon état, ou s'ils renonceraient à l'emploi des eaux la Commune de BITSCHWILLER, après une sommation par acte extra-judiciaire restée sans effet pendant une année, rentrera dans la pleine possession des dites eaux et aura acquis les droits et intérêts qui existeront alors sur le finage de BITSCHWILLER, pour le tout être employé comme bon semblera à l'administration locale.

Le Conseil arrête en outre que Mr. KESTNER lui soumettra à l'avance un projet pour l'établissement de 4 fontaines communales, et que Mr. KESTNER obtiendra sous ce rapport aux modifications proposées

par le Conseil, que les chambres et fontaines, tuyaux et auges soient établis de telle manière qu'en cas d'incendie, la totalité de l'eau du réservoir de séparation puisse être dirigée vers les fontaines de BITSCHWILLER, que Mr. KESINER et ses successeurs soient chargés à perpétuité de l'entretien des fontaines communales à titre de rente foncière ou redevance pour la concession.

Mr. le Maire est chargé de l'exécution de la présente sous l'approbation de l'autorité supérieure.

Délibéré et rédigé à BITSCHWILLER, à la Mairie, le sept juin mil huit cent cinquante neuf.

Signatures

Ces conditions ont dû convenir parfaitement à Mr. KESINER, car dès le lendemain de la réunion, soit le 8 juin 1859, il écrit :

Monsieur le Maire de BITSCHWILLER,

Je viens déclarer par la présente que je donne mon entière adhésion aux conditions que le Conseil de votre Commune a stipulées, relatives à la prise d'eau du Steinglötseruz, et que je suis prêt à passer l'acte notarié concernant cette affaire aussitôt que l'administration supérieure aura approuvé la délibération en date du 7 courant.

Recevez, Monsieur le Maire.....

Signé Charles KESINER

C'est en novembre de la même année que l'emplacement des fontaines à créer vient à l'ordre du jour du Conseil, et comme on le verra ci-dessous la belle unanimité de juin est rompue et il s'en faut de peu que le projet n'aboutisse pas :

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 1859

Le Conseil Municipal de BITSCHWILLER, est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Maire expose que par arrêté en Conseil de Préfecture en date du 22 octobre 1859 Mr. le Préfet autorise la concession au nom de la Commune de BITSCHWILLER en faveur de Mr. KESINER Charles manufacturier à THANN, du droit d'établir sur le ruisseau dit Steinglötseruz, dans la forêt communale, une prise d'eau pouvant débiter au maximum 600 L à la minute, et de celui d'encaisser les sources en amont dans la forêt, sous les charges et conditions déterminées par la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 1859, entre autres celle d'établir 4 fontaines en pierre de taille dans le village de BITSCHWILLER, sur les emplacements que le Conseil désignera.

Mr. le Maire ajoute que Mr. KESINER est disposé à construire 5 fontaines et propose au Conseil de désigner les emplacements qui suivent :

1°) L'une sur l'emplacement de l'ancien corps de garde, à côté de la rue de la Mairie. La proposition est mise aux voix, après 4 votes d'adhésion, Mr. BAESLER Valentin fait la motion suivante : " je ne suis pas pour les fontaines aussi peu que pour la concession de l'eau à Mr. KESINER parce que les conditions du marché et de la délibération n'ont été remplies."

Mr. REBISCHUNG n'est pas pour les fontaines et pour la concession de l'eau non plus.

Mr. KUTIER dit : Placez vos fontaines où vous voudrez, je n'y consens pas.

Mrs HALLER et MISSLAND disent également non

Mr. SUSSENTHALER déclare à son tour au rôle que n'ayant pas consenti à la concession de l'eau et n'ayant pas donné sa signature à la délibération du mois de juin; il ne peut voter pour l'emplacement des fontaines En définitif, la proposition est admise à la majorité de 9 voix contre 6

2°) la seconde à côté de la route impériale au coin de l'enclos de Mr. CONRAD Didier, tuilier

3°) la troisième sur le pré communal dit Bachlematt, à côté de la même route.

4°) la quatrième sur l'un des terrains communaux longeant le chemin dit Ziegelschauer, le plus haut possible, en face de la maison TISCHUEP Charles

5°) La cinquième, avec un jet intérieur, et un jet extérieur dans l'enclos de la salle d'asile.

La désignation des emplacements est faite à la majorité de 9 voix contre 6.

Délibéré à BITSCHWILLER les jours mois et an que dessus.

Signatures :

De nos jours de ces 5 fontaines, ne subsistent plus que la fontaine N°1 sur la place de la Mairie, encore en fonction, mais malheureusement avec de l'eau syndicale, qui nous est facturée;

La fontaine N° 2 sur la place des fêtes, mais sans eau.

La 5ème près de l'école des Filles, également hors d'usage.

ETAT COMPARATIF DE LA POPULATION DE BITSCHWILLER (Bitschwieler)
avant et après la GUERRE de TRENTE ANS (1618-1648)

Cet état de noms de famille est tiré du terrier de 1615 des revenus du chapitre de Thann, de l'inventaire analytique des registres protocoles du Notariat de Saint-Amarin des années 1630-1631 et de la liste des débiteurs du partage Ezechiel SCHMID 1639 à THANN.

GOMAY Peter le jeune
GOMAY Frantz
GOME Hans
GOMPER JERG
GROSCHAN Hans Heinrich
MINSON Monsche
BURCKHARD Corman
BIRRIN Germain
BANNWARTH Peter
HEBERLIN ou KEBERLIN Conrad
TSCHEIRMANN Claus
LAMBLE Hans
FISCHER Hans
KANDE Claus
FARDE Tenig
NITGALL Peter Tuilier
WINCKHLER Caspar
SCHERER Jacob conseiller à Saint-Amarin 1630
SCHERER Steffen charpentier
SCHELLE Velten
TSCHEN Jacob
SCHOLLIN Peter conseiller à Saint-Amarin
BAUR Peter le jeune
ZIMMERMANN Diebolt
ZIMMERMANN Burkhart tonnelier
ZIMMERMANN Hans
YLSCH Hans
MOSER Bernhardt meunier
WALTER Georg reçu manant
MICHEL Velten
MICHEL Claus
MEDER Velten
SCHULMANN ou SPILMAN Claus nouveau meunier
SCHMIDT Bastien

Nous dénombrons 34 familles, ce qui nous donne environ 165 personnes. Ce chiffre est à mettre en regard avec celui des 23 feux qui sont cités dans l'urbain de 1550.

Une augmentation de 40% en 80 ans est bien dans le domaine du possible.

A partir de 1633 la Guerre de Trente Ans fait vraiment irruption dans la vallée.

On va donc reprendre le même état des noms de familles cités cette fois dans l'état de la population et du bétail dans la vallée de Saint-Amarin en 1654, on rajoute les nouveaux de l'état des bourgeois et manants des Registres

Protocoles du Notariat de Saint-Amarin 1630-1671

- * 1654 SCHERRER Baltzer et sa mère
SCHILLING Thiébolt Maire
- * SCHMIDT Bastien
- * TSCHEN Mathis et son fils Adam, Hans Conrad
HALLER Gorius
- 1665 + ARNOLD Caspar
JOST Hans
FREYBURGER Fridla Le meunier
HÖRNLEN Claus Le baquetier
- 1673 CONRAD Frantz tuilier
- 1674 BAUMANN Christen manant
- 1675 WEISS Joseph meunier
- 1676 KRUMENACKER Ulrich meunier seigneurial

Si nous faisons une comparaison entre les noms de famille avec la période précédent le passage de la Guerre de Trente Ans on voit que seules 3 familles ont eu des survivants (celles marquées du signe *)

Cela confirme donc bien cette image de l'immense ravage causé par ces guerres.

(Réf. : Bulletin d'études et de Recherches Généalogiques en Haute Alsace)

- INFORMATIONS POMPIERS -

Toujours soucieux d'être le plus efficace possible dans nos interventions, nous vous indiquons ci-dessous la marche à suivre pour une bonne mise en route du déclenchement de l'alerte :

Vous êtes témoin d'un sinistre ou plus tragiquement vous en êtes la victime :

" IL NE FAUT JAMAIS OUBLIER QUE CHAQUE SECONDE COMPTE "

POUR TOUS LES FEUX EN GENERAL ET ACCIDENTS NECESSITANT UNE AMBULANCE :

- 1) Prévenir le Centre de Secours par téléphone au 18 .
- 2) Prévenir également le Corps Local par téléphone au 89 37 00 35 ou déclencher la sirène en brisant la vitre sous le porche de la Mairie , à gauche de la porte d'entrée . La sirène se déclenche automatiquement pour 3 coups . Attendre la venue du premier pompier pour le renseigner quant au lieu et à la nature du sinistre .

POUR TOUS LES AUTRES CAS : FEU DE CHEMINEE

DESTRUCTION NIDS DE GUEPES ET FRELONS

EPUISEMENT DE CAVE

RECHERCHE DE PERSONNE

PREVENIR SEULEMENT le Corps local par téléphone au 89 37 00 35 ou en déclenchant la sirène par le bouton à l'extérieur de la Mairie .

ET N'OUBLIEZ PAS :

- TOUJOURS bien préciser la nature, l'importance et le lieu du sinistre quand vous appelez le 18 et prévenir également et immédiatement le Corps de Sapeurs Pompiers de votre commune .

MERCI DE VOTRE ATTENTION POUR MIEUX VOUS SERVIR .

....LE CORPS DES SAPEURS POMPIERS....

VOTRE CONTRIBUTION POUR UNE GRANDE CAUSE

o-o

La campagne de LUTTE contre le CANCER a cette année encore porté ses fruits, et grâce à votre générosité et à vos dons, notre cité pourra figurer en bonne position sur le plan départemental.

En regardant les chiffres des dernières années, nous constatons que les gens sont de plus en plus motivés face à ce grand fléau qu'est le CANCER. Nous tous apportons notre aide tant à la recherche, au dépistage et au traitement, à l'information et à la réinsertion sociale des malades guéris, ce qui n'est pas toujours facile :

Ce qui nous concerne tous, c'est que les fonds quêtés sont versés au Comité Départemental à COLMAR et ainsi 90% restent dans le Département et 10% vont à PARIS pour la recherche sur le plan national .

Les sommes suivantes ont été recueillies:

Année 1981	la	somme	de	2 803	Frs
"	1982	"	"	2 215	Frs
"	1983	"	"	5 904	Frs
"	1984	"	"	4 327	Frs
"	1985	"	"	6 885	Frs

C'est grâce au dévouement de Madame BOHN Françoise, rue du Burn N°5, téléphone 89 37 90 01 qui est à votre disposition toute l'année et qui avec le délégué de THANN, Monsieur MINISINI Elío, peuvent vous remettre un reçu qui est valable pour votre déclaration d'impôts . Un compte est ouvert en permanence à la Caisse d'Epargne de BITSCHWILLER sous le N° 70 30 39 11 .

A tous ceux qui ont déjà contribué à la réussite de la quête, et ceux qui voudront faire un geste, un grand merci .

LE SOUVENIR FRANCAIS

MERCI : Généreux Donateurs qui soutenez fidèlement notre Oeuvre qui est reconnue d'utilité publique.
LE SOUVENIR FRANCAIS a été crée par un Alsacien, après la guerre de 1870 et à essaimé partout en FRANCE et même à l'étranger surtout après la grande guerre de 1914/1918.

MERCI : à la Municipalité qui nous a toujours aidés, et qui, cette année, a fait construire un escalier avec rampe pour faciliter l'accès à notre Monument aux Morts et au Cimetière Militaire.

MERCI : à tous ceux, connus ou inconnus, depuis le promoteur, Monsieur le Sénateur Jules SCHEURER qui a financé l'aménagement de notre Carré Militaire en chargeant Monsieur Joseph UHLEN de créer le premier Comité du Souvenir. 51 Combattants de 14/18 nous sont restés, leurs familles nous les ont confiés car ils ont combattu chez nous et pour nous. Grâce à leur sacrifice, les habitants de BITSCHWILLER n'ont pas été évacués, ne l'oublions pas, ne les oublions jamais. Quelle motivation pour les élèves de nos écoles, intéressant les cours d'Histoire, d'Instruction Civique, de Morale.....

MERCI : à tous les bénévoles qui se sont succédés, depuis lors, au service de cette oeuvre de reconnaissance. Leur liste est déjà bien longue....

Seulement l'an dernier, nous ont quittés :

- MM. Etienne BRUCKERT
Pierre ANDERHALT
Robert NUSSBAUM
Joseph EHRET

Ils nous ont rendu d'éminents services durant de longues années.

MERCI : également à nos camarades, Les Anciens Combattants de BITSCHWILLER, qui, chaque année au mois de mai, font un pèlerinage avec le Souvenir Français, au Carré Militaire et au Monument aux Morts.

MERCI : aussi aux visiteurs anonymes, venant offrir, qui une fleur, qui une prière. Des jeunes, des vicux, des écoliers avec leurs maîtres, des parents, des amis, des descendants, oui même des étrangers.....

Avec eux, et comme eux, nous voulons associer à ces gestes du souvenir toutes les victimes des guerres : ceux dont les noms sont gravés sur notre Monument, ceux qui sont inhumés dans notre cimetière civil et ceux disparus au lointain sans laisser de trace.....

les gazés, les brûlés, les estropiés, tous ceux qui ont souffert dans leur corps et dans leur âme.....

MERCI : enfin, à tous les membres actuels de notre comité dont voici la liste par ordre d'ancienneté :

MM. Adrien HENTZ	-	1955, Président
Oreste FERRARI	-	1965
Pierre SCHRUOFFENEGER	-	1968, Trésorier
Xavier WINTZER	-	1970
Jean MALQUIT	-	1972
Jean CHAPPEY	-	1973, Secrétaire
Alphonse KOHLER	-	1978
Jean-Jacques GUTH	-	1979

..!..

Tous les dons que nous recevons servent exclusivement à l'entretien des tombes. Le Comité se réunit 3 ou 4 fois par an. Il fait la quête obligatoire du 1er Novembre à la porte du cimetière.

Nous aimerions tant compléter ce comité.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, accueillies en toute sympathie et amitié en notre "famille".

Tous ensemble méditons ce court extrait de notre hymne à nos morts :

Ils sont morts, ils sont morts pour nous, ...
Nos coeurs pensaient à leur retour,
La guerre a fauché leur jeunesse.....

SOUVENONS-NOUS - SOUVENONS-NOUS

LA CONFERENCE DE SAINT-VINCENT DE PAUL
de la paroisse de Bitschwiller - lès - THANN

Elle a été fondée en 1951 avec comme 1er Président, Monsieur Henri CHARPIOT. Puis, Monsieur Antoine WEISS, Directeur de l'école de garçons, père de notre ancien maire, Pierre WEISS, a présidé de longues années jusqu'à son décès le 20 Mai 1979, les destinées de la Conférence de Bitschwiller; Il s'est dévoué corps et âme et son idéal était : AIMER, PARTAGER et SERVIR.

Quel est le but de la Conférence de Saint-Vincent de Paul ?

A travers le contact de personne à personne et dans un esprit d'amitié, les Membres de la Conférence, tentent de restaurer les plus déshérités dans leur dignité en les aidant à vaincre leur pauvreté. Leur action se situe dans les secteurs les plus variés : enfance, jeunesse, 3e âge, malades, handicapés, migrants, réfugiés, marginaux, prisonniers....

On se réunit périodiquement dans un même esprit de foi et d'amitié pour trouver une solution appropriée, matérielle et morale à tous les besoins dont nous avons connaissance.

Mais pour contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté, si diversifiée de nos jours, il nous faut l'appui précieux de tous à commencer celui de nombreux Membres Actifs.

Et pour assurer l'avenir de notre mouvement, nous lançons un appel particulier, aux jeunes adultes, dynamiques et généreux.

Mesdames, Messieurs, venez et devenez Membres Actifs de notre Conférence Paroissiale. Pour vous faire connaître, adressez-vous à Monsieur le Curé de notre paroisse ou à un des Membres de notre Conférence, à savoir :

MM. Xavier WINTZER	23 rue Joffre
Aimé FICHTER	35 rue des Vosges
Ernest MICLO	9 rue Haute
Claude BEZZINA	2 rue de l'école

D'avance, MERCI.

Le Président :

Gérard HOLDER
40 rue Joffre


```

#####
# LE CLUB DU " 3e AGE " #
#                               #
#####

```

Que veut dire : Club du 3e Age ?

C'est une expression fâcheuse, pleine de sous-entendus, surtout si l'on y adjoint parfois "4e âge". Aussi avons-nous préféré donner à notre Club le nom de l'une de nos amies de la première heure, Marguerite WEISS. Cela laisse supposer et entrevoir un club à son image : souriant, affable et ouvert à tous.

Voici une petite poésie, faite par l'une d'entre nous, qui vous dit bien ce qu'est le Club :

Sans regrets au soir de la vie
 Malgré les douleurs et les cheveux blancs
 Se réjouir quand le printemps fleurit
 Se moquer de l'outrage du temps.
 Ne pas être seul avec un bonheur trop grand
 Ne pas être seul avec un chagrin trop lourd
 Ne pas être seul pour vivre et rêver.

Ne pas être seul pour rire et chanter

C'est au Club qu'on trouve ça !

Sans regrets dans les jardins de la vie
 Admire la moisson des blés
 Ecouter le chant des forêts
 Et cueillir les fleurs et les fruits
 Ne pas être seul quand vient la souffrance
 Ne pas être seul quand monte la tempête
 Ne pas être seul et saisir la chance
 Ne pas être seul quand la fête est parfaite

C'est au Club qu'on trouve ça !

Vous savez maintenant pourquoi un Club "3e Age" à Bitschwiller. Vous qui, homme ou femme, avez un peu de temps à donner aux autres, n'oubliez pas de participer, soit aux réunions du jeudi (dans la salle du centre social) soit aux après-midi théâtrales organisées de-ci de-là, soit encore aux excursions de la journée ; les portes vous sont chaleureusement ouvertes.

UNC - UNC AFN

Notre section regroupe en son sein le monde combattant en amalgamant toutes les générations du feu. Créée en 1922-23 par les Anciens de 14-18 elle compte actuellement environ 75 membres. Malheureusement ceux de la "Grande Guerre" n'y sont plus représentés que par un membre d'honneur. La plus grande partie de ses adhérents regroupe les combattants de 39/45, incorporés de force, et ceux d'AFN.

A quoi sert une section AFN dans notre village ? Avant tout à maintenir le culte du souvenir dû aux tués. Puis vient celui de la défense des droits sociaux et moraux des victimes des conflits et là, la section vient en aide à ses membres dans les innombrables démarches administratives qu'ils sont obligés de faire pour qu'aboutissent leurs justes revendications. Un autre but est de rassembler et de créer des liens d'amitié entre toutes les générations de combattants afin de maintenir et développer entre eux un courant de solidarité afin que tous ensemble puissions oeuvrer pour que chacun vive dans la liberté et la paix.

Si notre section veut survivre, il faudrait déjà que tous les anciens AFN viennent rejoindre nos rangs, mais au-delà il n'y a heureusement presque plus de jeunes "anciens combattants". Mais pour que se perpétue le souvenir des tués et des victimes des guerres il faut que des jeunes viennent nous rejoindre. Pour eux "Soldats de France" regroupe au sein de l'UNC les personnes des deux sexes ayant participé au service et à la défense de la France au cours et en dehors des conflits au titre du Service militaire ou du Service national. Nous les accueillerons à bras ouverts.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

Notre association a été créée en Mai 1981 pour pallier à un besoin très urgent, qui n'est autre que le don du sang, notre activité principale. Depuis la création nous avons organisé 8 collectes de sang. Les conditions essentielles du donneur sont très simples : être en bonne santé et avoir entre 18 et 60 ans, femmes et hommes. En moyenne, le nombre des donneurs est assez faible (entre 20 et 25 personnes) ce qui représente à peine 1 % de la population. Le comité espère que ces quelques mots suffiront à alerter les bonnes volontés. Personne n'est à l'abri d'un besoin de sang en cas de maladie grave ou d'un accident.

Dans notre association le mot d'ordre est la solidarité.

Le Président

INFORMATIQUE POUR TOUS

L'Etat a mis gratuitement à la disposition des Communes du matériel informatique pour l'initiation des élèves de l'Ecole Primaire à cette discipline. Pour BITSCHWILLER, nous avons reçu un ordinateur Thomson avec écran de visualisation et imprimante. Des instituteurs vont spécialement être formés pour donner aux enfants les premiers rudiments de cette nouvelle technique. L'Etat va encore plus loin et demande aux Communes de prévoir de mettre ce matériel à la disposition des personnes intéressées. En cas d'accord de la Commune, il prend en charge les frais de salaire et de charges sociales d'un TUC spécialisé, qui pourra profiter d'un stage de formation comme les instituteurs.

Le Conseil Municipal a donné son accord de principe à condition qu'un nombre significatif de personnes se montre intéressé. Une première réunion à la Mairie a suscité l'inscription de huit personnes, nombre encore insuffisant pour lancer l'opération. Une liste ouverte à la Mairie ayant provoqué 12 nouvelles inscriptions, la décision d'engager un TUC a été prise et la Convention signée avec une jeune fille de Bitschwiller. Le début des cours d'initiation se situera au début de janvier. Les informations complémentaires seront données par la presse ou directement aux intéressés.

MAISON DE RETRAITE

Depuis la fin des travaux d'agrandissement et d'humanisation de la Fondation Jules SCHEURER, celle-ci fonctionne parfaitement. Sa capacité d'accueil est de 69 personnes. Le prix de journée pour 1986 sera de 156 F par jour pour la villa et de 167 F pour le pavillon Antoinette. Le taux d'occupation frise le maximum, ce qui prouve que la réputation de l'Etablissement est bonne, ce qui provoque d'ailleurs des listes d'attente. Le personnel est très compétent à tous les niveaux, aussi bien celui de l'alimentation que celui des soins, sous la direction avisée du directeur M. WIRTH. Il reste encore des efforts à faire au niveau de l'animation, bien que la direction a mis en place des diffuseurs de musique, la télévision, des moniteurs de peinture, de travail manuel, etc... Il est certain que les habitants de la Commune ne devraient pas hésiter à faire des visites plus fréquentes à leurs proches ou leurs connaissances, ce qui égayerait un peu la monotonie de la vie des pensionnaires. Pensez-y.

RAMASSAGE DES ORDURES

Il convient de distinguer 3 catégories :

- Les ordures ménagères dont le ramassage s'effectue tous les lundis et jeudis par les soins des bennes du SIVOM qui facture ce service à la Commune.
- Les ordures encombrantes dont le ramassage est fait par le soin des ouvriers communaux. Ce ramassage qui s'effectuait tous les premiers samedis du mois se fera dorénavant tous les premiers mardis du mois car la station d'Aspach est fermée le samedi..
- Le verre. Nous avons installé sur la place des fêtes un container destiné au ramassage de cette matière. Nous prions instamment la population de l'utiliser et de ne pas se débarrasser du verre dans les ordures ménagères ou encombrantes. Cela pour deux raisons : d'abord ce verre est recyclé dans des usines spécialisées et le bénéfice retiré dans l'opération sert à équiper les hôpitaux de matériel de soins et d'autre part, les riches de

blessures des ramasseurs d'ordures sont évitées;

Enfin les utilisateurs sont priés de ne pas laisser traîner près du container les cartons qui ont servi à apporter les bouteilles. Ils sont priés de les ramporter pour les mettre au ramassage d'ordures. Cela permettra de conserver un aspect décent à la place des fêtes.

DENEIGEMENT ET SALAGE

Lors des chutes de neige importantes ou de gel prononcé, la Commune prend en charge la remise en état carrossable des routes de la Commune, à l'exception de la Route Nationale dont l'entretien est réservé à l'Equipement.

Le déneigement est effectué par une entreprise liée par contrat à la Commune qui ne possède pas l'engin spécialisé nécessaire pour ce genre de travaux. Le salage est faite par les ouvriers communaux avec un camion loué à une entreprise locale.

Ces opérations délicates provoquent chaque année des réclamations, malgré la bonne volonté des responsables. Les uns trouvent que l'on sale trop, les autres pas assez, que l'on déneige trop tôt ou trop tard, que l'on devrait commencer par telle rue ou telle autre.

C'est pourquoi la municipalité prie ses concitoyens de faire preuve de compréhension, en les assurant que le maximum sera fait pour un bon déroulement de ce service.

D'autre part, il est demandé à chaque propriétaire en cas de chute de neige, de nettoyer la portion de trottoir longeant sa propriété.

VACANCES SCOLAIRES

Vacances de Noël : du Vendredi 20 Décembre après la classe au vendredi 3 Janvier 1986

Vacances d'hiver : du jeudi 20 Février après la classe au Lundi 3 Mars au matin

Vacances de printemps : du jeudi 27 Mars après la classe au jeudi 10 avril au matin

Vacances d'été : du vendredi 27 Juin après la classe au lundi 8 Septembre au matin

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Il est rappelé que l'inscription sur la liste électorale ne peut se faire d'office par les services de la Mairie.

Il convient en effet de faire une demande d'inscription à la Mairie avant le 31 Décembre 1985 à l'aide d'un formulaire qui est tenu à votre disposition.

Cette mesure vise les personnes qui se sont installées dans la Commune depuis le 1er Janvier 1985, celles qui précédemment ont omis de se faire inscrire et celles nées entre le 1.3.1967 et le 28.2.1968.

L'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE EST OBLIGATOIRE